



Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes!

Les personnes LGBTIQ+ sont régulièrement victimes d'agressions physiques et psychologiques en raison de leur orientation sexuelle et affective ou de leur identité de genre. Ces agressions ont de lourdes conséquences physiques et psychologiques pour les victimes, elles accablent aussi l'ensemble des personnes LGBTIQ+ en provoquant également des changements de comportement, par exemple en faisant hésiter de pouvoir vivre normalement dans l'espace public. Ce constat doit nous interpeller.

Le 9 février 2020, la Suisse a dit OUI à 63% à la protection des personnes LGBTIQ+ contre la haine, les Vaudoises et les Vaudois soutenant cette extension de la norme pénale à la discrimination homophobe à plus de 80%. La loi ne suffit pas et des mesures concrètes sont nécessaires. Si la population a donné un signal clair, les mesures de sensibilisation et de prévention font toujours défaut. Les autorités politiques ne peuvent pas rester inactives et doivent agir contre la discrimination et l'hostilité envers les personnes LGBTIQ+.

Dans sa réponse au conseiller national Angelo Barrile (PS / ZH) «Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTIQ», le Conseil fédéral relève que les autorités compétentes étant cantonales et communales, il appartient aux autorités organisant, notamment, les corps de police de mettre en œuvre cette nouvelle norme pénale et de les compléter par «des mesures adéquates de sensibilisation, de prévention, d'intervention et de monitoring».

Il appartient donc aux autorités en charge de la sécurité publique de se saisir de ce thème et d'agir. C'est l'objet des interventions du parti socialiste auprès du Conseil d'Etat, des directions de corps de polices intercommunales et des Municipalités des principales villes vaudoises.